DETTWILLER
ROSENWILLER

Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N° 03/2020
du 4 mars 2020

Le vingt-sept février deux mille vingt une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du quatre mars deux mil vingt à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation : **27 février 2020**

Conseillers élus : **23**
Conseillers en exercice : **23**
Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Procurations : **1**

Séance du 4 mars 2020

Etaient présents à l'ouverture de la séance :
Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire
Mme Brigitte ROLL, Adjointe
Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES
M. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Olivier SCHLATTER, Steve WOLFFER.

Est entré en cours de séance en point 2 : M. Marc VOGEL, Adjoint

Conseillers présents en séance jusqu'au point 1 : 12
Conseillers présents en séance jusqu'au point 2 : 13 (arrivée de Monsieur Marc VOGEL)
Conseillers présents en séance à partir du point 3.1: 12 (départ de Monsieur Gilbert HUTTLER)

Absents excusés :
Mme Danièle MEYER donne procuration à Monsieur Claude ZIMMERMANN
Mmes Valentine FRITSCH, Martine HUARD, Brigitte MULLER et Claudia SCHAEFFTER

M. Thomas TRUMPF.

Absents :
M. Emmanuel JUNG, Amaury GUERRIER, Alfred KLEITZ et Romaric WEIL.

Assistait en outre :
Mme Sandra KLEIN

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

<u>ORDRE DU JOUR</u>

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020

3. Domaine et patrimoine

3.1 Demande d'acquisition et d'arpentage grevé d'un emplacement réservé de Monsieur et Madame KOLB

3.2 Demande d'acquisition foncière complémentaire de l'entreprise Transports GSTALTER

4. Informations

4.1. Déclaration d'intention d'aliéner

4.2. Diverses informations

4.3. Agenda

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire demande à Mme Annette GRIES si elle veut bien être secrétaire de séance.
Mme Annette GRIES accepte cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020

Monsieur Gilbert HUTTLER relate aux conseillers que suite à l'agression verbale de Monsieur le Maire intervenue lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire et lui-même se sont rencontrés. Monsieur le Maire s'est excusé des propos tenus. Monsieur Gilbert HUTTLER a proposé à Monsieur le Maire de présenter ses excuses publiquement dans le même contexte. A cet effet, Monsieur le Maire présente ses excuses à Monsieur Gilbert HUTTLER lors de la séance du conseil municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire s'excuse également vis-à-vis de Monsieur Philippe FRIEDRICH, Monsieur Pierre FEIDT ainsi que Monsieur Olivier SCHLATTER, quant à son comportement qui peut être, est allé au-delà de l'acceptable.

Monsieur Gilbert HUTTLER rappelle qu'au cours de cette mandature, deux adjoints ont démissionné et certains se présentent désormais sur une autre liste. Par ailleurs, cinq secrétaires généraux de Mairie se sont succédés, ce qui est significatif même si parfois les torts sont réciproques. Il précise que la première personne de la Mairie se doit d'être exemplaire.

Monsieur le Maire réfute ce dernier point et expose les raisons du départ de ces agents, qui n'ont, pour la plupart, aucun lien avec lui. Monsieur le Maire espère retrouver désormais une cohérence et une stabilité au sein du service administratif.

Monsieur Gilbert HUTTLER précise que la fonction de Maire nécessite du temps. Il convient de faire des choix dans ses investissements en particulier quand on a un métier en parallèle. Monsieur Gilbert HUTTLER a eu de nombreux échos notamment au niveau de l'intercommunalité, le service départemental et autre, Dettwiller est regardé d'un œil critique. Un point a interpellé Monsieur Gilbert HUTTLER : le transfert de la Mairie au Hohgraben. Par ailleurs, il précise que la Mairie doit le plus rapidement possible être mise aux normes, à l'image de ce qu'un bourg centre doit être.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 6 février 2020 à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés.

3. Domaine et patrimoine

3.1 Demande d'acquisition et d'arpentage grevé d'un emplacement réservé : Monsieur et Madame KOLB

Le bâtiment situé 21 rue principale Rosenwiller à DETTWILLER de 6 ares au linéaire, propriété de Monsieur Romaric KOLB et Madame Marie Claire KOLB épouse BARTH, est grevé d'un emplacement réservé au profit de la commune. Cet emplacement réservé permet à la commune d'élargir la voirie.

Or aujourd'hui les propriétaires proposent de vendre une partie à détacher de l'unité foncière soit environ 0,4 ares afin de sécuriser la voirie et le cheminement piétonnier à l'entrée de Rosenwiller. Le prix proposé par Monsieur et Madame KOLB s'élève à 10 000 euros HT de l'are.

Pour des raisons de sécurité, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir cette partie à détacher de l'unité foncière
- de prendre en charge :
  - ❖ les frais d'arpentage et de l'acte notarié
  - ❖ les frais de démolition et de reconstruction de la façade du pignon et du mur.

Un débat s'instaure entre les conseillers sur la pertinence de l'acquisition de cet emplacement réservé. Il est mis en avant notamment le coût de ce projet dans son ensemble (acquisition du terrain, démolition, reconstruction, construction…). D'autres propositions sont émises afin d'assurer la sécurité de cette voirie (feu rouge, priorité, zone 30, miroir…).

Suite aux différents échanges entre les conseillers municipaux, ce point est ajourné afin de laisser la nouvelle municipalité décider dudit projet.

Comme annoncé en début de séance, Monsieur Gilbert HUTTLER quitte la salle ayant des impératifs. Il indique qu'en six ans il est rare qu'un conseil municipal se soit déroulé aussi sereinement.

3.2 Demande d'acquisition foncière complémentaire de l'entreprise TRANSPORT GSTALTER

L'entreprise Transports GSTALTER désire acquérir une partie de la parcelle dédiée à la voirie dans le but d'étendre sa zone d'activité. Or cette voirie, dans sa configuration actuelle, n'a plus lieu d'être étant donné qu'elle dessert la partie arrière soumise à inondation dans le cadre du PPRI.

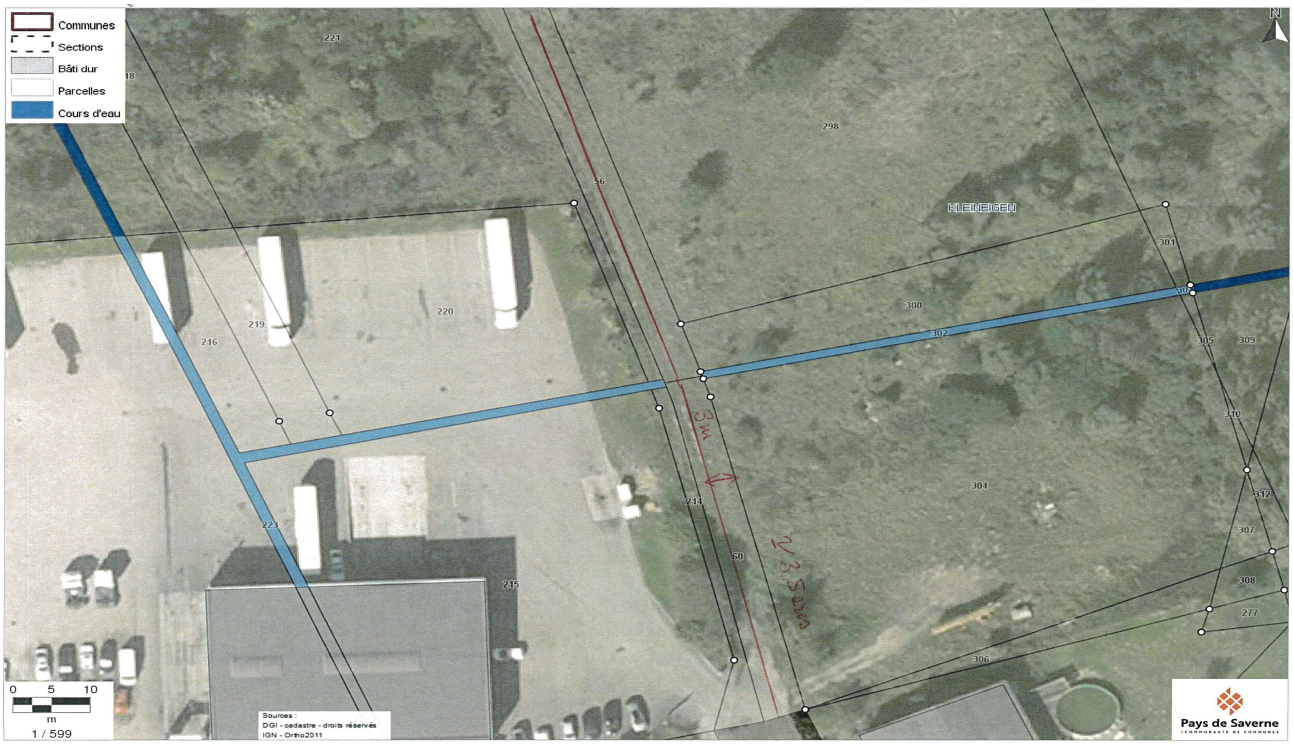

Emprise (xmin,ymin,xmax,ymax) : 2027363, 7293174, 2027522, 7293297
Système de coordonnées : RGF48 - Zone 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :

DECIDE

- De vendre à l'entreprise Transports GSTALTER une partie de la voirie bordant sa propriété sur une largeur d'environ 3 mètres au prix de 1 700 euros HT de l'are, sachant que la surface globale demandée est d'environ 3,5 ares (étant précisé que la TVA, si elle était applicable, serait en sus).
- De conserver un chemin d'accès d'une largeur minimum de 4 mètres pour desservir les parcelles existantes à l'arrière de la zone d'activité
- De prendre en charge les frais d'arpentage

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

4. Informations

4.1. Déclaration d'intention d'aliéner

21 Rue de Rosenwiller

Section 43
Parcelles 192, 195/107, 196/108, 198/109
Superficie totale : 10 a 11 ca

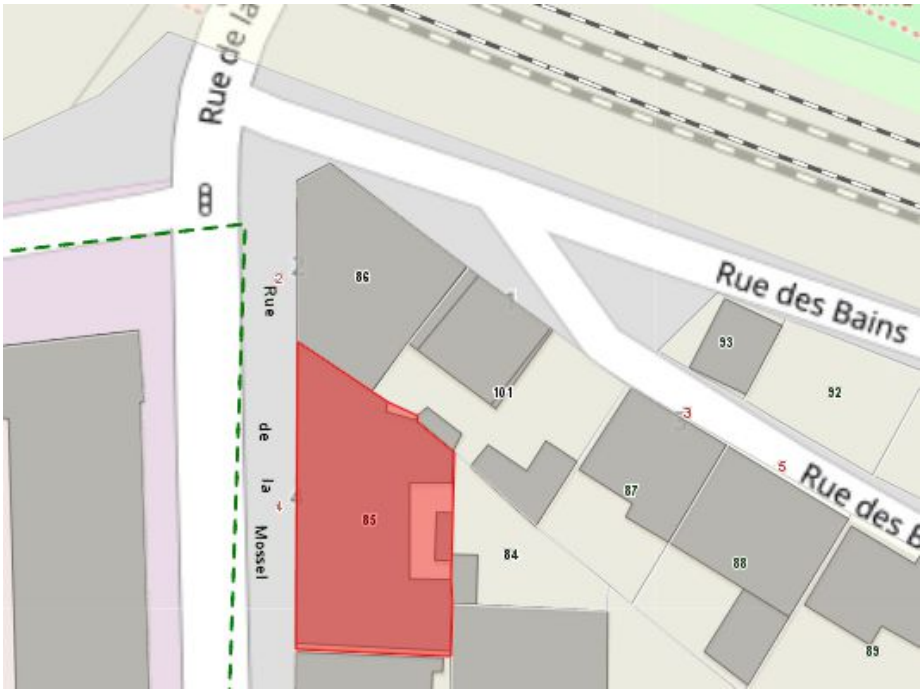

4 Rue de la Mossel

Section 11
Parcelle 85
Superficie totale : 2 a 35 ca

1 Rue du Général Leclerc

Section 1
Parcelle 263/89
Superficie totale : 3 a 51 ca

4.2. Diverses informations

Elections municipales : 15 mars 2020

4.3. Agenda

Conseil communautaire : 5 mars 2020

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h00.

Pour extrait conforme,
Dettwiller le 11 mars 2020

La secrétaire,
Annette GRIES

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN